

**ADDENDA E-01
ÉLECTRIQUE – RÉPONSES AUX
QUESTIONS**

24510B022

RÉFÉRENCE SEAO # 20061706

**ÉCOLE PHILÉMON WRIGHT -
RÉNOVATION DES SALLES DE
BAINS ET DES VESTIAIRES**

CONFIDENTIEL

Toute reproduction partielle ou totale du présent document pour des fins autres que le présent appel d'offres est interdite sans l'autorisation écrite du donneur d'ordre.



ADDENDA E-01 - ÉLECTRIQUE – RÉPONSES AUX QUESTIONS

Date: 28 avril 2025

Documents : - 2 pages frontispices et

Addenda E-01 de la Firme Pageau Morel, 1 page 8 ½ x 11

À L'ATTENTION DE TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

Messieurs, Mesdames,

Par la présente, nous désirons vous informer de la modification suivante aux documents d'appel d'Offres. Cette modification fait partie intégrante des documents contractuels.

Cet addenda fait partie de l'appel d'offres no 24510B022, Référence SEAO # 20061706 et le soumissionnaire doit en prendre connaissance et inclure le contenu dans la soumission et le modifier de la façon suivante :

ADDENDA E-01 - ÉLECTRIQUE – RÉPONSES AUX QUESTIONS

SVP prendre note de l'Addenda E-01 ci-joint de la Firme Pageau Morel.

FIN DE L'ADDENDA E-01

Note : Si une plainte visée à l'article 40 de la LAMP est effectuée, celle-ci doit être reçue par l'AMP au plus tard 2 jours avant la date limite de réception des soumissions inscrite au SEAO

Alain Gendron – Coordonnateur – Services administratifs

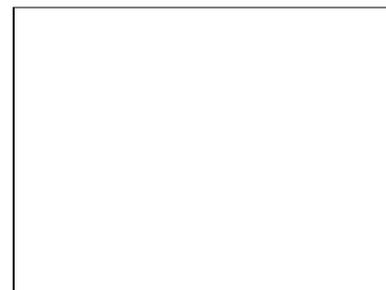
À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nous avons pris connaissance du présent addenda et notre soumission ou proposition en tient compte

Signature du responsable _____

Date : _____

ADDENDA PAGEAU MOREL E-01



Électricité

1 GÉNÉRAL

1.1 Le présent addenda fait partie intégrante des documents du contrat et doit être lu conjointement avec les documents. Il a préséance en cas de contradiction.

2 PORTÉE - QUESTIONS DE SOUMISSIONNAIRE

2.1 Question 1 - *Avez-vous une modèle et couleur, pour les séchoirs à mains*

2.1.1 Réponse 1 – Se référer à la Section 23 82 30 du devis et à l’item 3.1.1 ci-dessous.

2.2 Question 2 - *Avez-vous le nom la compagnie pour le système d’alarme d’incendie*

2.2.1 Réponse 2 – La compagnie en charge de la maintenance du système existant est Deslauriers. Pour les informations sur la marque/modèle du système existant, veuillez-vous référer à la section 28 46 00 du devis.

3 DESCRIPTION ÉLECTRICITÉ

3.1 Devis - Section 23 82 30

3.1.1 Remplacement de l’Article 2.1.3 comme suit :

« 2.1.3 Produits acceptables :

- Dyson Airblade V
- ou équivalent approuvé. »

3.2 Dessins ÉLECTRICITÉ

3.2.1 Aucune révision aux dessins.